



Fête au village

LE SAMEDI 31 AOÛT 2019



De nombreux visiteurs ont pris part à la fête organisée le 31 août 2019 pour l'inauguration de la nouvelle place du village et la fin des travaux d'aménagement de la route cantonale (Valtraloc).



Soleil, musique, animations en tous genres, ... toutes les conditions étaient réunies pour que nous nous rappelions de cette journée, point d'orgue des nombreux mois nécessaires au réaménagement du centre du village.



La manifestation s'est déroulée en deux temps. Le matin a eu lieu la partie officielle agrémentée par les prestations de la fanfare.

A cette occasion a également été célébré le renouvellement du label « Cité de l'Énergie » obtenu par la commune d'Attalens. La mise en eau de la fontaine a mis un terme à la partie officielle. Les invités officiels et la population, étaient ensuite invités à un apéritif qui s'est déroulé dans le jardin de l'administration grâce à la météo qui nous a gratifiés d'un soleil radieux.



Informations communales

De nombreuses animations ont ponctué toute la journée. Les curieux se sont déplacés en nombre pour visiter les stands des sociétés locales installés sur la place et assister aux animations qui ont agrémenté l'après-midi : démonstrations de judo, d'arts martiaux et de danse.



La fête a aussi servi de cadre à la Journée de l'Énergie 2019. Des stands sur les thèmes de l'alimentation, la permaculture, la mobilité et la consommation d'énergie des bâtiments, permettaient aux visiteurs de tout âge de tester un vélo électrique, de prendre conscience du gaspillage alimentaire ou encore de calculer les économies d'énergie réalisables en appliquant des mesures simples.

La réception des nouveaux citoyens s'est également déroulée lors de cette manifestation. Les nouveaux habitants de la commune, les jeunes ayant atteint leur majorité ainsi que les nouvelles personnes naturalisées étaient conviés à l'événement. Après une brève présentation de leur dicastère par les Conseillers communaux, Mme Béatrice Perroud, Présidente du Conseil général, a expliqué le rôle du pouvoir législatif d'Attalens.



Le Conseil communal tient à adresser ses sincères remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont permis que la fête soit belle et reste dans les mémoires.

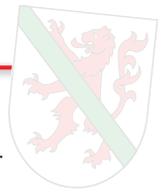
PHARMACIE D'ATTALENS

LA SANTE AU CŒUR DE VOTRE COMMUNE

Grand-Rue 9, 1616 Attalens
pharmacie.attalens@ovan.ch
pharmacieattalens.ch
Tél. 021 947 47 37



Homéopathie - Phytothérapie - Diététique - Orthopédie - Vétérinaire - Matériel médical
Entretiens pharmaceutiques - Livraison gratuite



La place du village

UN NOUVEAU LIEU DE RENCONTRE

La nouvelle place du village répond pleinement à l'un des objectifs du Conseil communal, qui est de promouvoir le « Vivre ensemble » dans le village, en créant un véritable lieu de rencontre où il fait bon flâner, discuter, jouer...

La mise en valeur des espaces publics du centre du village s'inscrit dans la suite logique du réaménagement de la route cantonale et a mis un point final à celui-ci après quatre ans de travaux.

Les aménagements réalisés amélioreront également la cohabitation entre les piétons et les automobilistes.

La place a été arborisée avec des arbres et arbustes d'essence indigène. Un grand tilleul a été planté sur la place. Par temps chaud, il fera bon profiter de son ombre sur le banc installé à cet effet.



La fontaine en circuit fermé est alimentée par une source située dans le périmètre scolaire. Un robinet d'eau potable a été installé à l'arrière.

Une rampe et des gradins permettent d'accéder au jardin. La configuration de la place permet ainsi d'imaginer plusieurs utilisations comme un marché, une représentation théâtrale ou encore un concert...



Personnel communal

L'APPRENTIE DE L'ADMINISTRATION



**CELIA
MONNARD**

Apprentie
Employée de commerce
Administration
communale

✓ Ma nouvelle fonction

Je souhaitais tout d'abord m'orienter vers le milieu médical, raison pour laquelle j'ai suivi une année à l'école de culture générale, option santé.

Cette formation ne correspondait pas à mes attentes. Après avoir effectué plusieurs stages dans divers domaines, j'ai porté mon choix sur un apprentissage d'employée de commerce en trois ans. Je viens de débiter ma deuxième année d'apprentissage à la commune d'Attalens.

Ce que j'envisage à l'avenir ? Exercer mon métier d'employée de commerce, en me spécialisant peut-être dans les ressources humaines.

✓ Mes débuts

Je suis née en 2001. J'ai passé toute mon enfance entre les villages de Bossonnens et Attalens. J'ai effectué mes années d'école secondaire au cycle d'orientation à Châtel-St-Denis.

✓ Mes loisirs

Durant mon temps libre, j'apprécie de passer du temps avec mes amis et ma famille.



Recyclage des boîtes de conserve

DECHETTERIE

Les boîtes de conserve sont en fer-blanc. Il s'agit de tôle d'acier recouverte d'étain. L'acier recyclé est une matière première très recherchée dont la valeur est similaire à celle du matériau de base.

Il est par conséquent très intéressant de collecter ce matériau qui peut être entièrement recyclé. De plus, par rapport à la production de métal neuf, la consommation d'énergie est inférieure de 60%, alors que la pollution de l'air est réduite de 30%.

Pour limiter les transports, ne jetez que des boîtes de conserve aplaties dans le conteneur. **De cette manière, un camion peut en transporter trois fois plus par trajet.** (www.swissrecycling.ch/www.ofev.ch)



Taille des arbres, arbustes, haies vives et déchets

BORDURES DE ROUTES

Taille des arbres en bordure de route

Avec l'arrivée de l'automne, nous rappelons que les haies doivent être entretenues, et plus particulièrement en bordure de route. En effet, la loi sur les routes (art. 94 et 95) oblige les propriétaires à tailler chaque année les arbres, arbustes et haies vives *bordant les voies publiques* **avant le 1^{er} novembre**. Passé cette date, les services communaux pourront procéder à la taille sur le domaine privé aux frais des propriétaires et selon le tarif fixé par le Conseil communal.

Haies : sur les tronçons rectilignes, les branches des haies doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la route et ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

Dans les courbes, les plantations sont interdites lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité.

Arbres : aucun arbre ne peut être planté à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m.

Stop aux déchets le long des routes

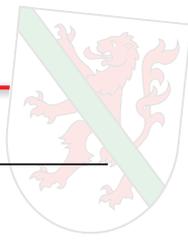


Certains automobilistes et promeneurs jettent leurs déchets le long des routes. Le nettoyage des autoroutes vaudoises, genevoises et fribourgeoises représente, par exemple, un coût annuel de Fr. 330'000.- par an pour 302 tonnes de déchets ramassés. Non seulement le ramassage de ces déchets génère un coût très important, mais ils sont également à l'origine d'une pollution importante. Une canette peut polluer les sols pendant des centaines d'années alors qu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau, soit l'équivalent de 2.5 baignoires pleines.

La situation peut s'avérer critique lorsque ces déchets se retrouvent dans les champs où est produit le fourrage pour les vaches. Avec la mécanisation de la récolte, les corps étrangers solides, comme des canettes, se retrouvent broyés en petits morceaux et peuvent être ingérés par le bétail causant des lésions internes très graves, voire la mort.

Alors gardez vos déchets dans le sac à dos ou dans la voiture jusqu'à la prochaine poubelle. La nature vous dit merci !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.responsables.ch et www.sbv-usp.ch – déchets sauvages



Circulation

ZONE 30 KM/H AU CENTRE-VILLAGE



Avec la fin des travaux Valtraloc et l'aménagement de la place du village, la Grand-Rue se trouve désormais en zone 30 km/h. En permettant une diminution de la vitesse des véhicules, l'introduction de cette zone a un impact positif sur la sécurité routière.

✓ Rappel des règles à suivre

Pour les usagers de la route, l'introduction d'une zone 30 implique le respect de la priorité de droite aux carrefours. Dans une zone 30, il n'est possible de parquer son véhicule que sur des places de stationnement marquées au sol. Il n'est pas autorisé de parquer son véhicule en dehors de ces espaces. Les contrevenants sont passibles d'une amende.



Le stationnement hors case est interdit

Généralement, il n'y a pas de passage pour piétons marqué au sol dans une zone 30. Il arrive parfois qu'ils soient maintenus à certains emplacements pour préserver la sécurité, comme aux abords des écoles. En zone 30, le piéton n'a pas la priorité mais il peut traverser où il veut. Il est par conséquent demandé aux automobilistes, motocyclistes ou cyclistes, d'être attentifs aux piétons sur le point de traverser la chaussée.

✓ Règles de circulation dans les zones 30



Priorité de droite !

Grand-Rue et rue de l'Eglise

La priorité de droite s'applique.
La voiture blanche passe en premier.

Grand-Rue et route de Granges

La priorité de droite s'applique.
La voiture rouge passe en premier.



Priorité de droite !

Les piétons n'ont pas la priorité, mais ils peuvent traverser où il veulent.





✓ **Patrouilleurs scolaires et « patrouilleurs-coachs »**

Les enfants ont une perception du trafic différente des adultes. Ils n'arrivent souvent pas à reconnaître les dangers à temps et à réagir de façon correcte. Les patrouilleurs scolaires sont donc là pour assurer leur sécurité lorsqu'ils traversent la route à des endroits sensibles.

A Attalens, la sécurité des enfants est assurée à la rue de l'Eglise par des patrouilleurs scolaires « classiques », munis d'un gilet et d'une palette.



Suite à l'aménagement de la zone 30, les patrouilleurs scolaires ne sont plus autorisés par la Police cantonale. Rappelons qu'il n'y a en principe pas de passages piétons marqués au sol dans les zones 30. Dans le but de faciliter le passage des enfants, un enrobé de couleur jaune a été posé aux emplacements où il est plus judicieux de traverser.

De plus, pour garantir la sécurité routière des enfants, les « patrouilleurs-coachs », mis en place durant les travaux au

centre du village, vont poursuivre leur activité à la Grand-Rue et à la route de Granges. Des adultes, munis uniquement d'un brassard, s'assurent que les enfants respectent les règles inculquées lors des leçons d'éducation routière : s'arrêter, regarder et écouter, traverser en marchant.

Le cas échéant, ils peuvent accompagner les enfants lors de leur traversée, sans toutefois immobiliser la circulation avec une palette.



✓ **Nous encourageons tous les écoliers qui le peuvent à se rendre à l'école à pied.**

Si des enfants doivent être amenés à l'école en voiture, ils doivent être déposés au parking de la Condémine, les « patrouilleurs-coachs » assurant la sécurité lors de la traversée de la route cantonale.

Le système Pédibus constitue une alternative sûre, qui permet de développer une mobilité autonome des enfants. Vous souhaitez développer une ligne Pédibus ?

Pour toute information contactez: M. Michael Dayer, responsable d'établissement, Tél. 021 947 38 51, courriel : direction.ep.basse-veveyse@fr.educanet2.ch



Seuls 25 % des jeunes disent vouloir participer aux élections fédérales. Pourtant plus de la moitié d'entre eux montrent un intérêt pour la politique. Il est temps d'agir en encourageant la participation et la citoyenneté des jeunes !

La commune d'Attalens s'y emploie par le biais du projet easyvote, un programme de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ). Par la distribution de brochures à domicile avant chaque scrutin, easyvote informera directement les 18-25 ans d'une façon simple et accessible sur les enjeux des votations et élections.

Chaque jeune d'Attalens recevra ainsi sa première brochure easyvote « spéciale élections fédérales », qui expliquera le processus de vote de manière compréhensible et neutre, en vue de favoriser la participation aux élections fédérales du mois d'octobre.

Pour plus d'informations, allez sur le site www.easyvote.ch ou chargez l'application easyvote dans l'App Store ou Google Play.